

CABINET BEAL AUDIT SAS

Commissariat aux comptes

Hervé BEAL et Marie MEYNARD

1 rue Bourgneuf
42000 SAINT ETIENNE

E.mail : h.beal@cabinetbeal.fr
m.meynard@cabinetbeal.fr

FEDERATION DEPARTEMENTALE DE LA LOIRE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

50 ROUTE DE CHAVAGNEUX
LIEU-DIT ETANG DAVID
42170 SAINT JUST SAINT RAMBERT

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice 01/01/2025 au 31/12/2025

Capital 8 000 Euros- RCS St Etienne B 390 164 440 –
- SIRET 390 164 440 00047 – APE 6920z –
- TVA INTRACOM. FR 55390164440

CABINET BEAL AUDIT SAS

Commissariat aux comptes

Hervé BEAL et Marie MEYNARD

1 rue Bourgneuf
42000 SAINT ETIENNE

E.mail : h.beal@cabinetbeal.fr
m.meynard@cabinetbeal.fr

**Fédération départementale de la
Loire pour la pêche et la
protection du milieu aquatique**

50 Route de Chavagneux
Lieu-dit Etang DAVID
42 170 SAINT JUST SAINT RAMBERT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire du 27 juin 2020, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération départementale de la Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fédération à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Première application du Règlement ANC 2022-06 » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement ANC n°2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues dans l'établissement des comptes de la fédération.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration du 27 février 2026.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois

garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint Etienne,
Le 10 mai 2026

Pour le **Cabinet BEAL AUDIT**
Marie MEYNARD
Commissaire aux comptes



Bilan Actif

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	19 479	19 479		
	Autres immobilisations incorporelles	1 674	1 674		
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	205 806		205 806	205 806
	Constructions	2 710 735	868 390	1 842 345	1 978 041
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.	279 404	238 912	40 492	41 608
	Autres immobilisations corporelles	624 025	509 249	114 776	145 595
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DES TINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	3 841 123	1 637 705	2 203 419	2 371 050
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits finis				
	Marchandises	3 302		3 302	3 573
	Avances et Acomptes versés sur commandes				1 002
	CREANCES (2)				
TOTAL ACTIF (I à VII)	Créances clients, usagers et comptes rattachés	37 597		37 597	31 093
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	254 280		254 280	279 478
	Charges constatées d'avance	12 512		12 512	11 363
	Valeurs mobilières de placement	13 843		13 843	13 453
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	279 936		279 936	358 115
	TOTAL (III)	601 470		601 470	698 078
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I à VII)		4 442 593	1 637 705	2 804 888	3 069 128

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	638 991	638 991
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	410 318	388 017
	Excédent ou déficit de l'exercice	24 674	22 301
	Total des fonds propres (situation nette)	1 073 984	1 049 310
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	1 193 739	1 309 460
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	1 193 739	1 309 460
	Total des fonds propres	2 267 723	2 358 769
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques	22 190	19 333
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	22 190	19 333
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	208 485	220 433
	Emprunts et dettes financières divers (2)	62 100	172 450
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50 822	108 242
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	70 751	50 262
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 405	25 400
	Autres dettes	88 957	92 160
	Produits constatés d'avance (1)	27 456	22 078
	Total des dettes	514 975	691 026
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	2 804 888	3 069 128
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	24 673,98	22 301,15
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	318 595	482 596
	(2) Dont emprunts participatifs		

Certifié conforme
Cabinet BEAL AUDIT SARL
Commissaire aux comptes

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	344 802	341 722
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	3 508	5 392
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	41 635	27 912
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	309 716	240 789
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	5	
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		17 085
CHARGES D'EXPLOITATION	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	383 111	393 563
	Total des produits d'exploitation	1 082 776	1 026 464
	Achats de marchandises	139	204
	Variation de stock	272	869
	Achats de matières et autres approvisionnements	12 443	11 132
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	290 523	394 041
	Aides financières	64 322	89 021
	Impôts, taxes et versements assimilés	13 656	14 906
	Salaires	337 717	310 275
	Cotisations sociales	142 427	107 655
	Dotation aux amortissements et dépréciations	183 221	188 126
	Dotation aux provisions	2 857	352
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	13 867	11 760
	Total des charges d'exploitation	1 061 444	1 128 342
	RESULTAT D'EXPLOITATION	21 332	(101 878)

Certifié conforme
Cabinet BEAL AUDIT SARL
Commissaire aux comptes

Compte de Résultat 2/2

		Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION			21 332	(101 878)
PRODUITS FINANCIERS	De participation			
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé			
	Autres intérêts et produits assimilés		6 284	7 723
	Reprises sur dépréciations et provisions			
	Différences positives de change			
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
	Produits des immobilisations financières cédées			
Total des produits financiers			6 284	7 723
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		1 888	3 307
	Intérêts et charges assimilées			
	Différences négatives de change			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des charges financières			1 888	3 307
RESULTAT FINANCIER			4 396	4 416
RESULTAT COURANT avant impôts			25 728	(97 462)
	Produits exceptionnels			122 331
	Charges exceptionnelles			1 405
RESULTAT EXCEPTIONNEL				120 925
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices			1 054	1 162
TOTAL DES PRODUITS			1 089 060	1 156 518
TOTAL DES CHARGES			1 064 386	1 134 217
EXCEDENT ou DEFICIT			24 674	22 301
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat			29 629	
TOTAL			29 629	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens				
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL				

Certifié conforme
Cabinet BEAL AUDIT SARL
Commissaire aux comptes

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **2 804 888** euros
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **1 089 060** euros
 - un total charges de **1 064 386** euros
 - dégage un résultat de **24 674** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2025**
- finit le **31/12/2025**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le Président de **F.D.A.A.P.P.M.A. 42** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Fait à : Saint Just Saint Rambert, le 27 Février 2026

Le Président : Monsieur CABANE Roland

Certifié conforme
Cabinet BEAL AUDIT SARL
Commissaire aux comptes

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément :

- aux dispositions du Code de Commerce,
- au règlement n° 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général (règlement homologué par l'arrêté du 8 septembre 2014 et publié le 15 octobre 2014 au Journal Officiel de la République) et aux règlements successifs le modifiant notamment le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers,
- aux règlements adaptant le Plan Comptable Général aux spécificités des associations :
- ANC n° 2018-06 du 05 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (règlement homologué par l'arrêté du 26 décembre 2018 et publié le 30 décembre 2018 au Journal Officiel de la République),
- aux règlements successifs le modifiant notamment le règlement ANC 2023-03 relatif à la modernisation des états financiers.

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations corporelles et incorporelles amortissables sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Elles font l'objet d'un amortissement calculé suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Logiciels	1 à 2 ans
- Autres immobilisations incorporelles	3 ans
- Constructions	4 à 50 ans
- Agencements et aménagements divers	5 à 20 ans
- Matériels et outillages industriels	3 à 5 ans

Certifié conforme
Cabinet BEAL AUDIT SARL
Commissaire aux comptes

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

- | | |
|---|------------|
| - Matériels de bureau et informatiques | 3 à 5 ans |
| - Mobiliers | 5 à 12 ans |
| - Matériels de transport d'exploitation | 3 à 5 ans |

Lorsque la valeur actuelle d'un actif immobilisé amortissable devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle en constatant une dépréciation égale à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur actuelle.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat et les frais accessoires, à l'exclusion des frais d'acquisition des immobilisations.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Compte tenu du caractère indéfiniment recouvrable du fonds commercial, sa durée d'utilisation ne peut pas être déterminée. Il n'est donc pas amorti. Il fait l'objet, à chaque clôture d'exercice, d'un test de dépréciation même en l'absence d'indice de perte de valeur.

STOCKS DE MARCHANDISES

Les marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat minorés des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlements obtenus et majorés des frais de transport, de manutention et autres coûts directement engagés pour l'acquisition du bien), suivant la méthode "du coût unitaire moyen pondéré.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute des titres est constituée par leur coût d'achat.

Certifié conforme
Cabinet BEAL AUDIT SARL
Commissaire aux comptes

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

DETTES

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

DISPONIBILITES

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse sont évaluées pour leur valeur nominale.

ACHATS

Les achats sont comptabilisés hors taxes récupérables c'est-à-dire au prix d'achat qui s'entend du prix facturé, net de taxes récupérables auquel s'ajoutent notamment les droits de douane afférents aux biens acquis.

Les frais accessoires d'achats externes (payés à des tiers) sont, de part leur nature, inscrits au compte "autres charges externes".

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissement allouées en vue de l'acquisition d'immobilisations sont inscrites à leur date d'octroi en compte 13 - subventions d'investissement - et sont rapportées au compte de résultat de manière étalée en fonction du caractère amortissable ou non des immobilisations subventionnées.

INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

Elles sont constatées sous forme de provision. Le montant de la provision correspond à la dette actuarielle.

Pour estimer le montant de l'engagement retraite, une étude actuarielle a été réalisée sur l'ensemble du personnel en fonction des paramètres propres à chacun des salariés (âge, catégorie socioprofessionnelle, ancienneté au moment du départ en retraite, salaire brut annuel) et des données spécifiques à l'association (convention collective, hypothèse de progression des salaires et taux de rotation prévisionnel).

Cette étude a été réalisée à partir de paramètres économiques (augmentation annuelle des salaires : 2%, taux d'actualisation : 3.4%), sociaux (âge du départ prévu : 67 ans, taux de rotation retenu : 1%, taux théorique de charges sociales patronales : 32% pour l'ensemble du personnel, départ à l'initiative du salarié) et techniques (méthode de calcul retenue : ANC-2021, table de mortalité utilisée : règlementaire TH/TF 00-02).

Certifié conforme
Cabinet BEAL AUDIT SARL
Commissaire aux comptes

Annexe libre

Etat exprimé en euros

CHANGEMENTS DE METHODE

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

A compter de l'exercice clos le 31/12/2025, l'association applique le règlement comptable français n°2022-06 du 4 novembre 2022, homologué par arrêté du 26 décembre 2023, publié au Journal officiel du 30 décembre 2023. Ce règlement a notamment pour objet de moderniser et faire évoluer les règles de présentation et de comptabilisation de certains postes des états financiers. Après analyse, l'application de ce nouveau texte n'a pas eu d'incidence significative sur le patrimoine, la situation financière ni sur le résultat de la société au titre de l'exercice, mais une incidence sur la comparabilité des comptes avec l'exercice précédent mentionnée dans le tableau ci-dessous :

Changement de réglementation comptable			
		Compte de résultat 2024 tel qu'il ressort sur les comptes annuels 2025	Compte de résultat 2024 si nous avons appliqué le règlement ANC N° 2022-06
<i>Produits d'exploitation</i>	Quote-part des subv. d'invest. virée au résultat	0	117 785
<i>Autres Produits</i>		0	4 546
<i>Autres charges</i>		0	1 405
RESULTAT D'EXPLOITATION		(101 878)	19 048
<i>Produits exceptionnels</i>		122 331	0
<i>Charges exceptionnelles</i>		1 405	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL		120 925	0

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

Afin que le lecteur puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est donnée :

INDEMNITE DE FIN DE CARRIERE

Au titre de cet exercice, une provision pour engagements de retraite, correspondant au montant de la dette actuarielle de l'association à la date de clôture a été comptabilisée au 31/12/2025 pour un montant de 22 190 € dont 2 857 € de dotation sur l'exercice.

A titre informatif, la valeur actuelle probable des indemnités à verser s'élève à 70 228 €.

Certifié conforme
Cabinet BEAL AUDIT SARL
Commissaire aux comptes

Annexe libre

Etat exprimé en euros

AUTRES INFORMATIONS

Nous vous rappelons que dans nos comptes annuels, il n'a pas été comptabilisé de provision relative au versement de droits de pêche.

L'impôt sur les sociétés est calculé sur la base des produits financiers.

Avec la création du FMD, il a été utilisé depuis l'exercice clos au 31/12/2020 des nouveaux comptes comptables pour intégrer la nouvelle répartition des montants de la cotisation des cartes de pêche. Parallèlement à l'utilisation des nouveaux comptes comptables de classe 7...(Produits), il a été utilisé les comptes "subventions accordées".

SECTORISATION DES ACTIVITES LUCRATIVES

Au titre La fédération de la Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique a créée la maison départementale de la pêche. Au sein de la maison départementale de la pêche, la fédération de la Loire a développé les activités lucratives suivantes :

- Muséographie,
- Explore game,
- Boutique,
- Location de la salle de conférence, séminaire
- Visite commentée,
- Animation,s
- Etudes (pêche électrique)

La fédération de la Loire a isolé au sein d'un secteur distinct ses activités lucratives. La liasse fiscale ci-jointe correspond à cette sectorisation.

Certifié conforme
Cabinet BEAL AUDIT SARL
Commissaire aux comptes

Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt.p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	21 154					21 154
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	21 154					21 154
CORPORELLES	Terrains	205 806					205 806
	Constructions sur sol propre	1 183 858		517			1 184 375
	sur sol d'autrui	1 484 889		5 581			1 490 470
	instal. agencet aménagement	35 890					35 890
	Instal technique, matériel outillage industriels	271 612		7 792			279 404
	Instal., agencement, aménagement divers	320 686					320 686
	Matériel de transport	187 701					187 701
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	113 939		1 699			115 638
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		3 804 380		15 590			3 819 970
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL		3 825 534		15 590			3 841 123

Certifié
Commissaire

Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres	21 154			21 154
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	21 154			21 154
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre	600 746	88 206		688 952
sur sol d'autrui	89 959	53 588		143 547
instal. agencement aménagement	35 890			35 890
Instal technique, matériel outillage industriels	230 004	8 908		238 912
Autres instal., agencement, aménagement divers	248 512	14 000		262 512
Matériel de transport	150 306	12 743		163 049
Matériel de bureau, mobilier	77 914	5 775		83 689
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 433 331	183 221		1 616 551
TOTAL	1 454 484	183 221		1 637 705

Courat & Associés
Comptables
Montrond les Bains

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires		2 857	(19 333)	22 190
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	19 333		19 333	
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	19 333	2 857		22 190
	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		19 333	2 857		22 190
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			2 857		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Certifié conforme
 Coût de revient : 100,00 €
 Coût de revient : 100,00 €

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	37 597	37 597	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 385	1 385	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	21 000	21 000	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	231 895	231 895	
	Charges constatées d'avance	12 512	12 512	
	TOTAL DES CREANCES	304 389	304 389	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	208 485	12 105	49 276	147 104
	Emprunts et dettes financières divers	62 100	62 100		
	Fournisseurs et comptes rattachés	50 822	50 822		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	26 439	26 439		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	36 669	36 669		
	Impôts sur les bénéfices	1 054	1 054		
	Taxes sur la valeur ajoutée	5 547	5 547		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 041	1 041		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 405	6 405		
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	88 957	88 957		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	27 456	27 456		
	TOTAL DES DETTES	514 975	318 595	49 276	147 104
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		11 945			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	638 991				638 991
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	388 017	22 301			410 318
Excédent ou déficit de l'exercice	22 301	(22 301)	24 674		24 674
Situation nette	1 049 310		24 674		1 073 984
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	1 309 460		2 140	117 860	1 193 739
Provisions réglementées					
TOTAL	2 358 769		26 814	117 860	2 267 723

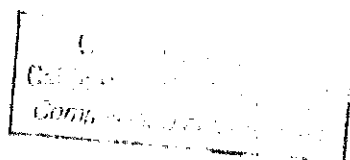
Certifié
Cabinet FEAL AUDIT SARL
Commissaire

Variation des Fonds Reportés

Etat exprimé en euros		Fonds reportés clôture 31/12/2024	Report	Utilisation	Fonds reportés clôture 31/12/2025
Fonds reportés liés aux legs ou donations					
TOTAL					

TOTAL		
-------	--	--

NEANT



Variation des Fonds Dédiés

Etat exprimé en euros

	Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL							

NEANT

Commissaire

Subventions d'exploitation

Subventions d'exploitation	Fds dédiés clôt. N-1	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôt. N	
			Mt global	dt rbst		Mt global	dt pñs ss dep
Totalisation							

NEANT



Contributions financières d'autres organismes

Contributions financières d'autres organismes	Fds dédiés clôt. N-1	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôt. N	
			Mt global	dt rbt		Mt global	dt pjs ss dep
Totalisation							

NEANT



Ressources liées à la générosité du public

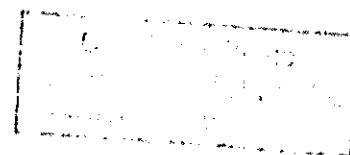
Ressources liées à la générosité du public	Fds dédiés clôt. N-1	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôt. N	
			Mt global	dt rbt		Mt global	dt pjs ss dep
Totalisation							

NEANT



Variation des Subventions d'Investissement

Etat exprimé en euros	Subventions à la clôture 31/12/2024	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture 31/12/2025
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement	1 670 834	2 140		1 672 974
Autres subventions d'investissement				
Montant nominal	1 670 834	2 140		1 672 974
Quotes-parts virées au compte de résultat	361 374	117 860		479 235



Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			12 512
MAINTENANCE		4 385	
ASSURANCE		5 092	
OXYGENE		667	
LOCATIONS		483	
TELESURVEILLANCE		1 818	
PUBLICITE		37	
FRAIS DE TELEPHONIE		30	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			12 512

Certifié conforme

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION				27 456
FMD			27 456	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL				27 456

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2025	31/12/2024
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat Au titre de l'exercice clos au 31/12/2024, le bénévolat dont bénéficie la fédération n'a pas fait l'objet d'une évaluation. En effet, l'association rencontrait des difficultés pour mettre en place des modalités fiables de valorisation du bénévolat tant au niveau du nombre de bénévoles qu'au niveau des heures effectivement mises à disposition de l'association. Elle ne pouvait donc pas valoriser ces contributions en nature. A ce titre, il était considéré que cette information était non pertinente et non significative.	29 629	
	29 629	
Total	29 629	
Répartition par nature de charges	31/12/2025	31/12/2024
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole		
Total		

Crédit-Bail

Etat exprimé en euros		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2025
VALEUR D'ORIGINE						
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs					
	Dotation exercice					
	TOTAL					
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs					
	Dotation exercice					
	TOTAL					
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans					
	TOTAL					
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans					
	TOTAL					
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE						

NEANT

12/12/2025

Engagements financiers

Etat exprimé en euros

31/12/2025

	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus		
Avais, cautions et garanties		
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés Les indemnités de fin de carrière sont constatées sous forme de provision Un contrat d'assurance retraite a été souscrit fin 2023		
Autres engagements		
Intérêts restant dus sur emprunts	15 199	
	15 199	
Total des engagements financiers (1)	15 199	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		

Produits et charges exceptionnels

Etat exprimé en euros		Montants	31/12/2025
Produits exceptionnels			
Charges exceptionnelles			
Résultat exceptionnel			